



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Valence, le 12 juillet 2011

Préfecture  
Direction des collectivités et de  
l'utilité publique  
Bureau des enquêtes publiques  
Affaire suivie par : Sonia BONNET  
Tel.: 04.75.79.28.48  
Fax : 04 75 79 28.55  
E-mail : sonia.bonnet@drome.gouv.fr

**A R R E T E n° 2011 193 -0014**

**portant prorogation de l'arrêté préfectoral n° 10 - 0177 du 15 janvier 2010  
prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)  
autour de l'établissement exploité par la société Compagnie de Distribution des  
Hydrocarbures (CDH) sur le territoire de la commune de VALENCE**

**Le Préfet de la DROME  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement, notamment son article R 515.40-IV ;

VU l'arrêté préfectoral n°10-0177 du 15 janvier 2010 prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement exploité par la société Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) sur le territoire de la commune de VALENCE, 40 avenue de Marseille ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Rhône-Alpes, en date du 16 juin 2011, proposant de proroger de dix-huit mois le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) susvisé ;

**CONSIDERANT** que le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement exploité par la société Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) sur le territoire de la commune de VALENCE ne pourra être approuvé dans le délai des dix-huit mois qui suivent la date de l'arrêté préfectoral prescrivant son élaboration ;

**CONSIDERANT** les durées inhérentes à la modification des projets de note de présentation et de règlement suite à l'évolution de la carte des aléas autour de l'établissement, à la phase de consultation des personnes et organismes associés, à l'organisation d'une réunion publique d'information et d'une réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC) ainsi qu'à l'enquête publique ;

**CONSIDERANT** dans ces conditions, la nécessité de proroger le délai d'approbation du PPRT autour de l'établissement exploité par la société Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) sur le territoire de la commune de VALENCE, afin de permettre la bonne fin de la procédure de constitution ;

**CONSIDERANT** que le délai supplémentaire nécessaire pour l'approbation de ce PPRT peut être fixé à dix-huit mois ;

**SUR PROPOSITION** de Madame le Secrétaire Général de la préfecture de la DROME,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Délai de prorogation**

Le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement exploité par la société Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) à VALENCE, prescrit par arrêté préfectoral n°10-0177 du 15 janvier 2010, est prorogé de dix-huit mois, soit jusqu'au 15 janvier 2013.

### **ARTICLE 2 : Mesures de publicité**

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associées, définies dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°10-0177 du 15 janvier 2010 susvisé.

Le présent arrêté doit également être affiché pendant un mois dans la mairie de la commune de VALENCE, ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération VALENCE AGGLO-SUD RHONE-ALPES.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du Préfet dans un journal diffusé dans le département de la Drôme.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

### **ARTICLE 3 : Exécution**

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Drôme, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes et le Directeur Départemental des Territoires de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Copie certifiée conforme**

à l'original

**Pour le Préfet, par délégation,  
Le Chef de Service**

  
**Patricia GRAS**

Fait à Valence, le 12 JUL. 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet, par délégation,  
La Secrétaire Générale

  
Charlotte LEBEA